



MAIRIE
DU
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 mars 2024



DOSSIER N° 2024-12 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-huit février, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19		VOTANTS : 18	
PRESENTS : 17	MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mme BENAZET Nadine - MM. BOST Romain - BOULINEAU Christophe - DAURE Nicolas - Mme DUTREICH Nicole - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - LIGONNIERE Vincent - Mme LAFARGUE Claudine - M. MARTINIE Laurent - Mmes NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.		
ABSENTS : 02	Mme DUTREICH Nicole ayant donné procuration à Mme LAFARGUE Claudine. Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.		

SECRETARE DE SEANCE : Mme TORILLON Martine.

M. le Maire cède la présidence à M. BAÑULS 1^{er} adjoint pour l'approbation du compte administratif 2023.

M. BAÑULS indique que la commission des finances s'est réunie le mercredi 28 février 2024 afin d'examiner l'exécution du budget 2023. La réunion a permis d'étudier en détail chaque compte des sections de fonctionnement et d'investissement et de répondre aux questions de l'assemblée.

Après avoir énoncé les données, chapitre par chapitre, du compte administratif 2023 qui est conforme au compte de gestion de Mme la trésorière, M. Cédric BAÑULS maire-adjoint demande au conseil municipal de passer au vote du Compte Administratif 2023 dont le résultat est le suivant :

FONCTIONNEMENT 2023

Dépenses :	1 762 160,74 €
Recettes :	2 048 187,28 €
Résultat exercice 2023 :	286 026,54 €
Report exercice antérieur :	134 831,89 €
Résultat clôture 2023 :	420 858,43 €

INVESTISSEMENT 2023

Dépenses :	268 901,88 €
Recettes :	210 913,85 €
Résultat exercice 2023 :	- 57 988,03 €
Report exercice antérieur	226 227,61 €
Résultat clôture 2023 :	168 239,58 €

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

MAIRIE DU FOUSSERET / Tel : 05 61 98 50 10 / Fax : 05 61 98 59 90

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver le compte administratif 2023 présenté ci-dessus.

ARTICLE 2 : de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 15 mars 2024

Le Maire,


Pierre LAGARRIGUE
